

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 69/2018

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 66/2018 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au Budget Primitif du Budget Annexe assainissement 2018.

L'an deux mille dix-huit et le 27 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Philippe FOURMENTIN donne procuration à Madame Nadine BARRE, Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN donne procuration à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Hélène JOACHIM donne procuration à Monsieur Floréal MUNOZ, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Monsieur Jean-Claude ROUANE, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pierre-Yves CAILLAT.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget annexe assainissement de la Communauté de communes Lèze Ariège arrêtant les comptes de l'exercice 2017 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Monsieur le Vice-Président chargé des finances propose que l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 au budget annexe assainissement 2018 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCLA
Résultat fonctionnement à affecter	702 676,25 €
Affectation en réserve (1068)	502 676,25 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	200 000,00 €
Compte 001 (solde d'exécution) Recette R001 Dépense D001	481 364,93 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180327-69_2018-DE

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus,

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS